

Réunion publique  
27 novembre 2018

---

# Révision du plan de prévention du risque mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et aux glissements de terrain

Chaville



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France  
UD 75 - Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels (PIRIN)

# Plan de la présentation

1. Contexte général
2. Plan de prévention des risques de mouvements de terrain
3. Étude d'aléas
4. Carte des aléas
5. Les enjeux
6. Perspectives



# 1<sup>ère</sup> partie

## CONTEXTE GÉNÉRAL

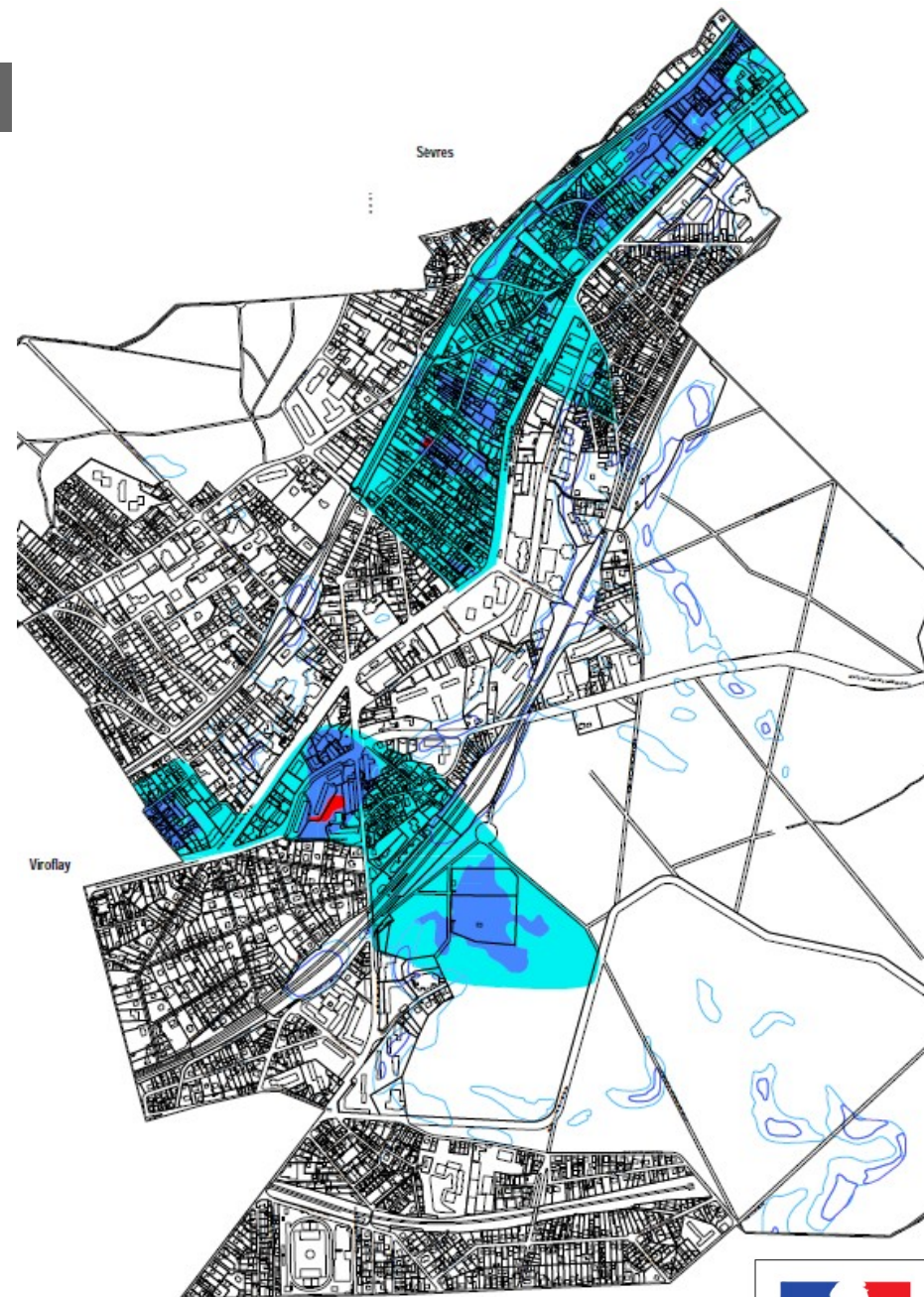
(DRIEE/UD75/PIRIN)

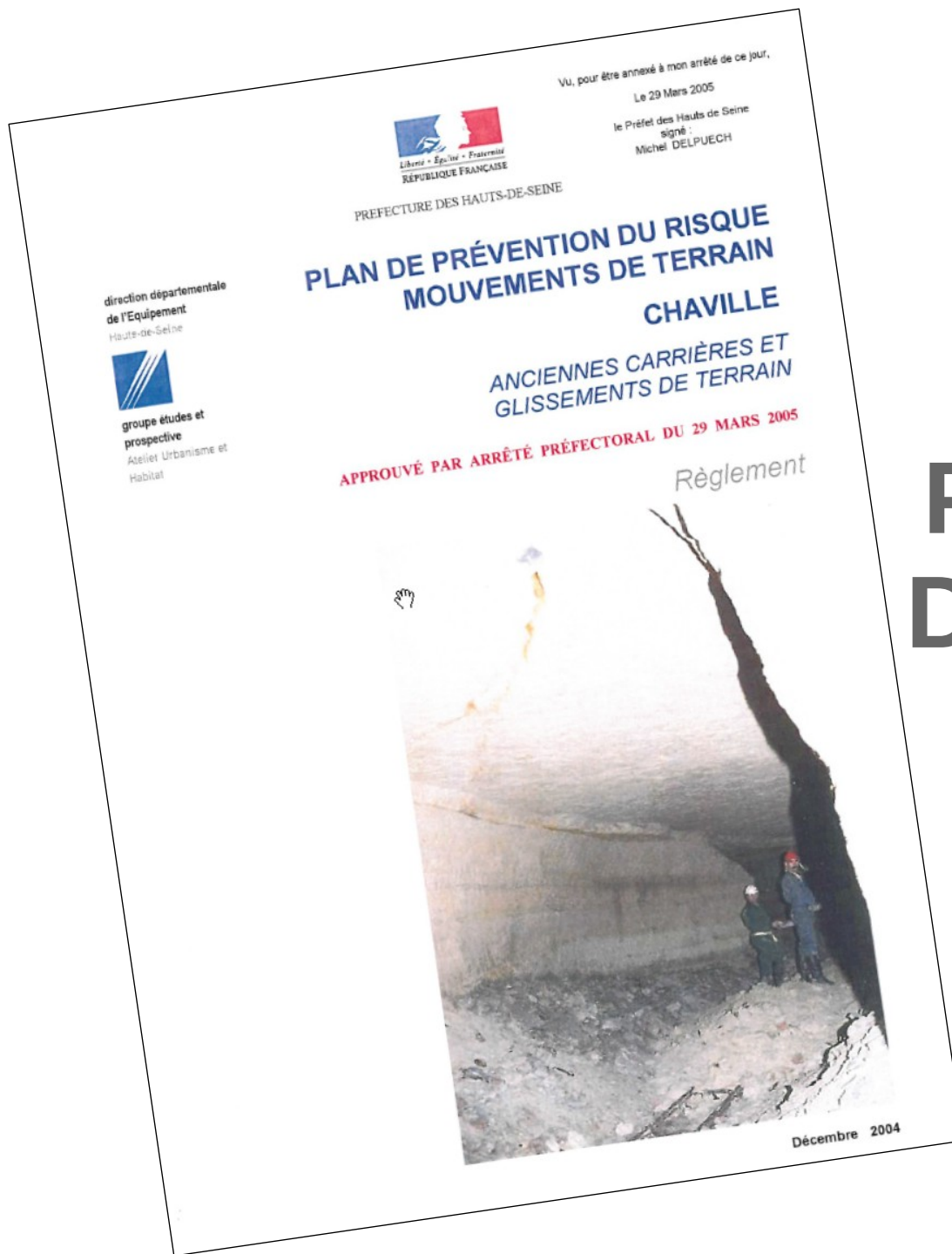


PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE

# 1.1–Contexte général

- ◆ Présence d'anciennes carrières, de pentes et fortes pentes sur le territoire de Chaville
- ◆ Le 29 mars 2005, approbation d'un plan de prévention du risque mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et aux glissements de terrain (PPRMT)
- ◆ En 2004 et 2013, découverte d'anciennes carrières souterraines en dehors du périmètre du zonage du PPRMT





## 2<sup>ème</sup> partie

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATUREL

(DRIEE/UD75/PIRIN)



PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE

# 2.1–Plan de prévention des risques naturels

## ◆ Qu'est-ce qu'un PPRMT ?

Le PPRMT est un document de planification qui réglemente l'utilisation des sols en fonction de la probabilité de risques de mouvements de terrain :

- délimite les zones de présence de carrières, ainsi que celles où un ensemble d'indices conduisent à supposer leur existence
- fixe pour chaque type de zone, les règles qui doivent être prises en compte pour l'aménagement et l'urbanisme.



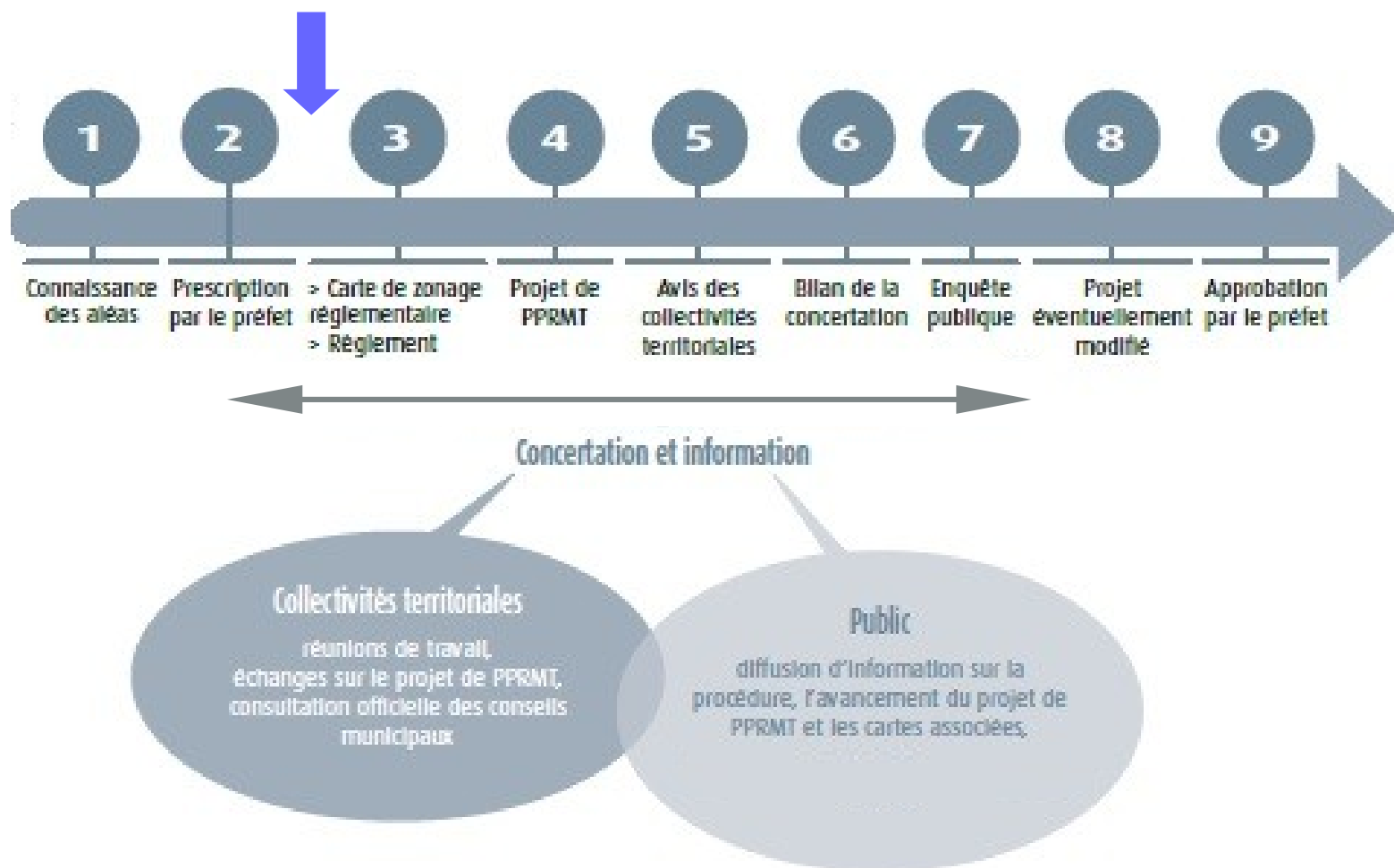
# 2.2–Plan de prévention des risques naturels

## ◆ Pourquoi élaborer ou réviser un PPRMT ?

Assurer la sécurité des biens et des personnes est de la responsabilité de chacun :

- l'Etat qui élabore des PPR (zones de risques, règles)
- Les communes et établissements publics territoriaux (GPSO) qui doivent prendre en compte les risques et les PPR dans les projets de développement et les règles d'occupation des sols
- Les acteurs locaux et les particuliers qui prennent des précaution pour ne pas s'exposer aux risques ou ne pas les aggraver

## 2.3 – Avancement de la révision du PPR





# 3<sup>ème</sup> partie

# ÉTUDE D'ALÉAS

(IGC)



PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE

# 4<sup>ème</sup> partie

# CARTE DES ALÉAS

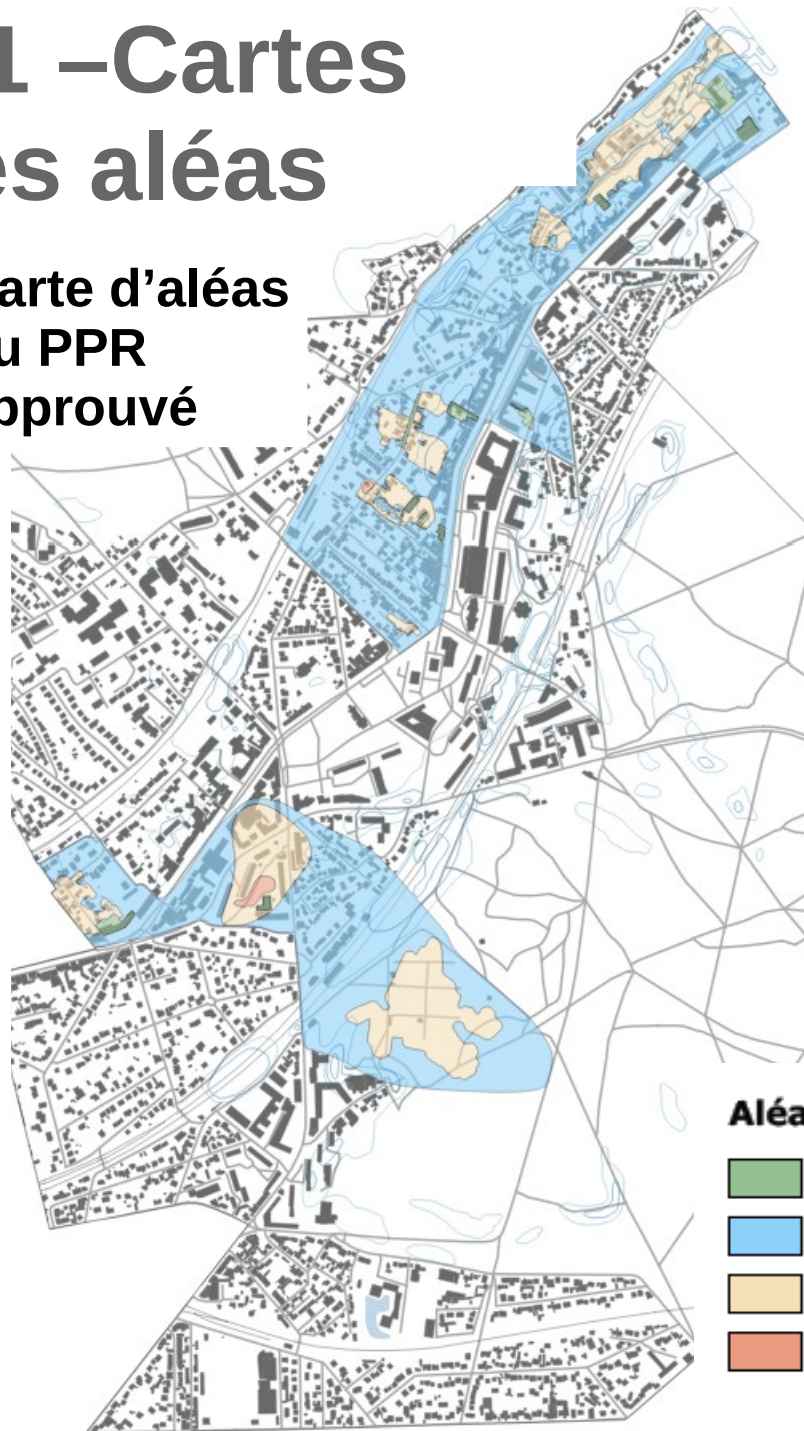
(DRIEE/UD75/PIRIN)



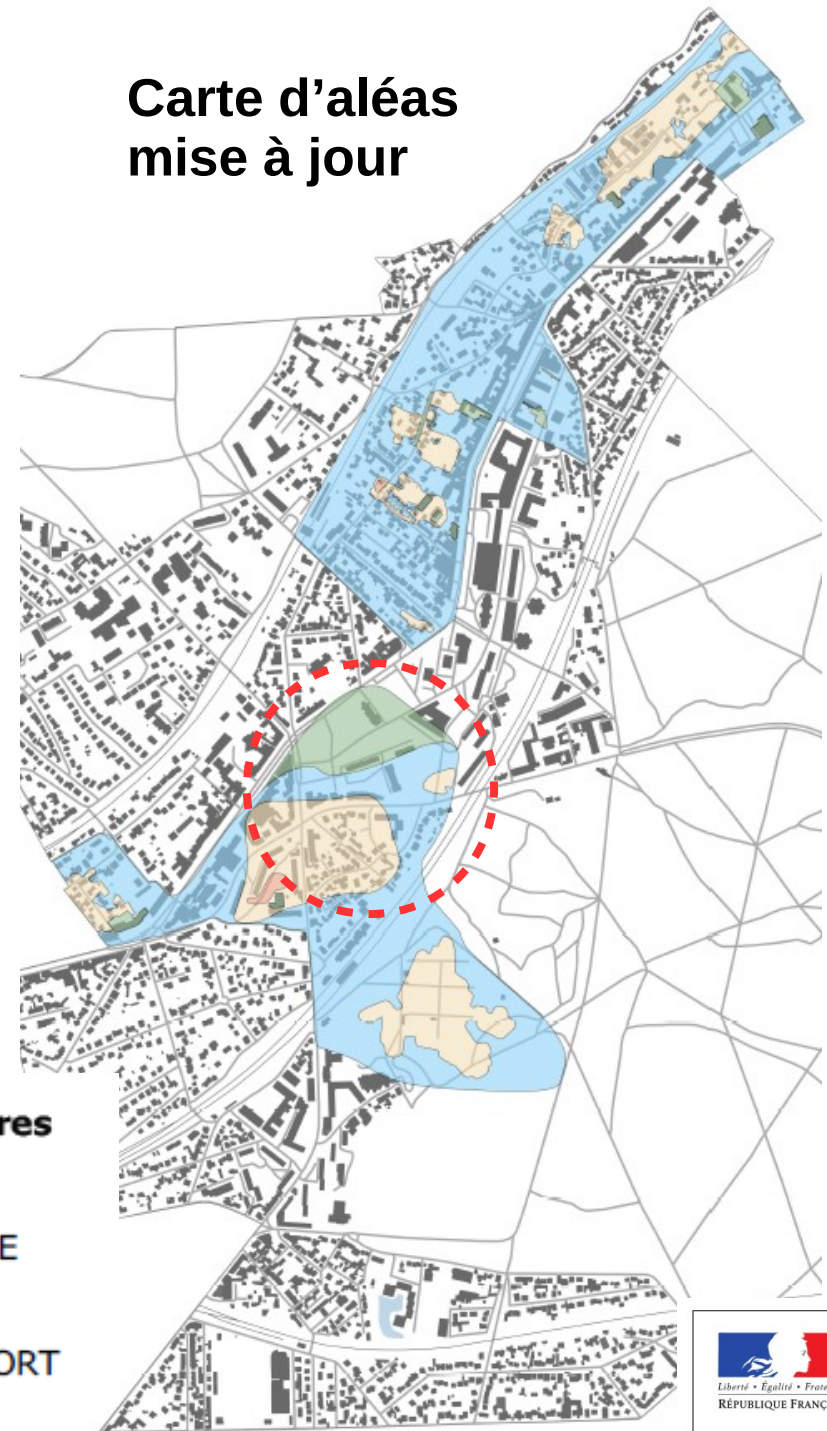
PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE

# 4.1 – Cartes des aléas





Carte d'aléas du PPR approuvé



Carte d'aléas mise à jour



## Aléas carrières

-  FAIBLE
-  MODERE
-  FORT
-  TRES FORT

# 5<sup>ème</sup> partie

## LES ENJEUX

(DRIEE/UD75/PIRIN)



PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE

# 5.1 – Les enjeux

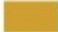
- ◆ Les enjeux susceptibles d'être affectés par les risques :
  - Les personnes
  - Les biens
  - Les activités
  - Le patrimoine
  - Les secteurs de projet
  - ...
  
- ◆ Le recensement des enjeux permet de :
  - Comprendre le territoire
  - Évaluer les conséquences économiques ou humaines
  - Analyser les conséquences directes et indirectes

## 5.2 – Les enjeux

- ◆ Chaville : les enjeux absents des zones de risques mouvements de terrain
  - Projets de l'agence nationale pour la rénovation urbaine
  - Caserne de pompier
  - ...
  
- ◆ Chaville : les enjeux présents en zones de risques mouvements de terrain
  - Différents types d'habitat (individuel et collectif)
  - Diverses activités (commerces, bureaux, lieu de culte, etc.)
  - Multiples équipements (écoles, Marché, MJC, etc.)
  - Modes de transport (réseau de chaleur, trains, routes départementales, rues, etc.)

# 5.3 – Carte des enjeux

Occupation des sols et typologie du bâti

-  Périmètres de zones de risques
- Occupation des sols et typologie du bâti**
-  Forêts
-  milieux semi-naturels
-  Espaces verts urbains
-  Equipements
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Activités économiques et industrielles
-  Bureaux
-  Transports



# 5.4 – Carte des enjeux

## Répartition des équipements et infrastructures

-  Périmètres de zones de risques
- Equipements et infrastructures**
-  Espaces verts urbains
-  Espaces ouverts vocation sport
-  Sport (construit)
-  Cimetières
-  Equipements d'enseignement
-  Equipements de santé
-  Autres équipements
-  Commerces
-  Transports





# 6<sup>ème</sup> partie

# PERSPECTIVES

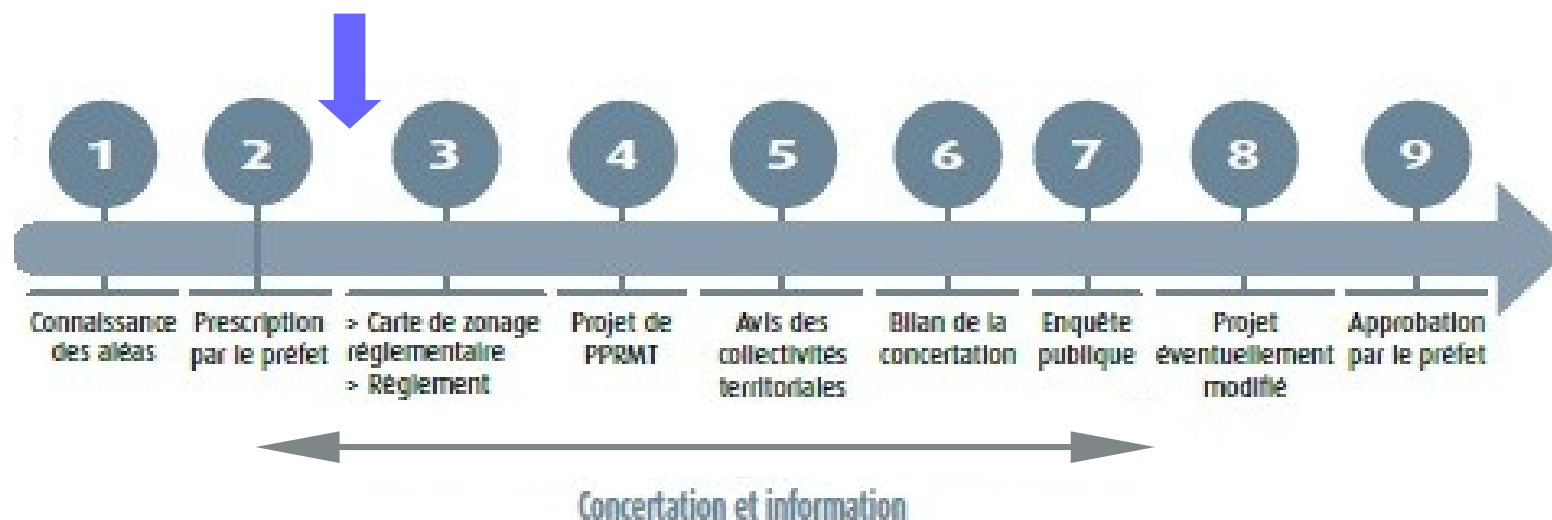
(DRIEE/UD75/PIRIN)



PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE

# 6.1–Perspectives

- ◆ Consolidation du recensement des enjeux
- ◆ Échange sur les choix réglementaires avec la ville
- ◆ Rédaction des documents du PPR
- ◆ Enquête publique – présentation de l'ensemble du dossier
- ◆ Prise en compte des remarques de l'enquête publique
- ◆ Approbation de la révision du PPR



# Merci pour votre attention

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France  
UD 75 - Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels (PIRIN)

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE